

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine. La formation à la Trousse Sexto a été développée par le CADRE21 et réalisée grâce à la participation de la Fédération des établissements d'enseignements privés (FEEP) et du financement du ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur (MÉES).

:

Badge attribué à : Natalie Rhéaume

<https://www.cadre21.org/membres/natalie-rheaume-csscv-gouv-qc-ca>

Date d'obtention : 2023-04-17 14:18:56

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Elle permet une intervention structurée et uniforme.

Elle permet une prise en charge rapide et raccourci le délai de traitement du dossier.

Elle est applicable seulement dans les établissements secondaires ayant un protocole d'entente signé avec le service de police et le DPCP.

Seulement les intervenants ayant suivi la formation peuvent appliquer la méthode d'intervention SEXTO.

Ne jamais chercher à voir les images ou vidéos de pornographie juvénile, il s'agit d'une infraction criminelle.

Confiscation du cellulaire.

Dans le cas d'un acte malveillant, ne pas poser de question, confisquer le cellulaire et consulter rapidement les policiers.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je serai en mesure de mieux accompagner les intervenants scolaires formés avec la trousse SEXTO à appliquer la méthode d'intervention SEXTO.

Je serai également en mesure d'accompagner l'équipe école dans le déploiement de la méthode d'intervention SEXTO dans l'école.

Lors de mes interventions, je serai en mesure de déployer la méthode d'intervention SEXTO dans les écoles où le protocole d'entente est signé.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne jamais chercher à voir les images ou vidéos.

Être rassurante

Utiliser la trousse SEXTO afin d'avoir une intervention structurée et qui ne nuira pas à l'enquête policière, si c'est le cas.